



Appel à candidatures Prix Avenir Céramique

Un concours du Réseau Centres Céramique

Le Réseau Centres Céramique

Créé en 2018, réunit cinq centres importants de la céramique en France : le Centre Céramique Contemporaine de Giroussens, Saint-Quentin-la-Poterie – Capitale de la Céramique, la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit, l'Institut Européen des Arts Céramiques de Guebwiller et le Centre céramique contemporaine La Borne.

Le réseau partage une vision commune et souhaite favoriser la mise en œuvre d'actions co-construites pour le soutien à la jeune création contemporaine.

Le Prix Avenir Céramique

Dans cette ambition, le réseau lance aujourd'hui un appel à candidatures pour récompenser en 2024 cinq artistes installés en tant que professionnel du secteur de la céramique contemporaine depuis 5 ans ou moins à la date limite de candidature.

Les artistes sélectionnés pour cette première édition seront exposés à Saint-Quentin-la-Poterie du 12 juillet au 15 août 2024. Un prix « **Avenir Céramique** » sera remis au lauréat de cette sélection.

Le réseau souhaite reconduire cette opération annuellement jusqu'en 2028, et ainsi valoriser chaque année cinq artistes qui seront amenés à exposer leur travail dans l'un des centres céramiques du réseau.

A l'issue de ce cycle, 25 artistes auront bénéficié du soutien du Réseau des Centres Céramique et les 5 lauréats qui auront remporté le Prix « Avenir Céramique » seront réunis en 2029 lors d'une exposition collective et itinérante sur l'ensemble de nos centres céramiques.

Le prix est composé de :

- Un portfolio numérique avec un texte rédigé par un journaliste spécialisé et des photographies professionnelles
- Un accompagnement professionnel (formation, résidence, exposition...) qui sera proposé, en accord avec le projet artistique du lauréat, dans les 2 ans qui suivent la nomination.



Modalités de candidature

Les critères de sélection

1. Le participant doit être majeur et avoir une activité professionnelle déclarée en France depuis 5 ans maximum à la date limite de candidature au prix « Avenir Céramique ».
2. Les œuvres présentées dans le dossier de candidature doivent être de la main de l'artiste. Les techniques mixtes sont acceptées mais avec une prévalence céramique dans les matériaux utilisés.
3. Le jury, composé de 5 personnalités représentantes du monde de la céramique contemporaine et des institutions culturelles, se réunira dans l'exposition pour désigner le lauréat.
4. Ce jury sera attentif à la qualité de la réalisation technique, à la singularité de la démarche et du process artistique et à la capacité de l'artiste à faire évoluer sa création.
5. Le dossier de candidature devra être envoyé avant le **08 octobre 2023** à l'adresse mail suivante contact@reseaudescentresceramique.com

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié en commission de sélection.

La sélection des 5 artistes retenus sera effectuée par une commission composée des 5 centres céramiques du Réseau.

Les candidats seront informés de la sélection courant décembre 2023.

Les documents à fournir

- Document attestant du statut professionnel du candidat.
- Fiche descriptive des œuvres présentées pour la candidature (titre des pièces, dimensions, matière et techniques employées).
- Des photos de bonne qualité* (300DPI, minimum 1Mo). Il est demandé 3 photos par œuvres présentées. Le nombre de pièces reste à l'appréciation du candidat. Elles doivent pouvoir être exposées sur une surface de 12 m².
- Un document biographique avec une note sur la démarche artistique ainsi qu'un CV donnant des informations sur le parcours, les formations, les expositions majeures, ...

**Chaque candidat cède les droits de reproduction, d'exploitation et d'édition des photographies de ses pièces au Réseau Centres Céramique et autorise la reproduction photographique, télévisuelle, filmée et numérique de ses pièces dans le cadre de la promotion du concours.*

Modalités d'exposition

L'exposition se déroulera du **12 juillet au 15 août 2024** à Saint-Quentin-la-Poterie.

Les artistes sélectionnés assureront la livraison ou l'expédition de leurs œuvres. Le travail présenté devra être en correspondance avec celui présenté dans le dossier.

Les œuvres devront être livrées à l'organisateur 3 jours avant le début de l'exposition. Elles sont assurées à partir à réception sur le lieu d'exposition. Les frais de déplacements seront indemnisés sur la base de la source de calcul Mappy. Ils seront remboursés sur présentation d'une note de frais, accompagnée des justificatifs. Les conditions de défraiement du retour des œuvres sont les mêmes qu'à l'aller.

- Les artistes sélectionnés devront être présents au vernissage de l'exposition, le **vendredi 12 juillet 2024**, date à laquelle aura lieu la remise du prix également.

Les artistes pourront être hébergés sur place.

- La scénographie de l'exposition est de la responsabilité des organisateurs. Les artistes peuvent néanmoins apporter des indications sur l'installation de leurs ensembles d'œuvres.



Prix « Avenir Céramique »
Fiche descriptive des œuvres présentées
Annexe de l'appel à candidatures

	Œuvre 1	Œuvre 2	Œuvre 3	Œuvre 4	Œuvre 5
Titre de l'œuvre					
Date de création					
Techniques utilisées : matières, cuisson...					
Dimensions					
Prix					

Nom et Prénom : _____

Nationalité : _____

Genre : FEMININ / MASCULIN / NEUTRE

Année de naissance : _____

Adresse :

Tél portable : _____

E-mail : _____

Site Internet / Réseaux sociaux :

Année d'installation : _____

Je désire participer au Prix « Avenir Céramique du Réseau Centres Céramique et accepte les modalités de participation.

Date :

Signature :